

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 134/00

ÉFAI – 000313 – AMR 19/013/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

BRÉSIL	Frère Henri de Rosiers, 70 ans] défenseurs des droits humains et avocats
	Anilson Russi	
	Ana de Sousa Pinto	
	Airton dos Reis Perreira	

Londres, le 25 mai 2000

Le nom d'un prêtre figure sur une liste noire dressée par un escadron de la mort présumé opérer avec l'assentiment de la police. Amnesty International pense que ce religieux et les autres membres de la mission nommés ci-dessus sont en grand danger.

Le frère Henri de Rosiers travaille comme avocat pour la *Comissão Pastoral da Terra* (CPT, Commission pastorale de la terre) à Xinguara, dans le sud de l'État du Pará. Cette zone est marquée de longue date par des homicides répétés de personnes militant en faveur de la réforme agraire, imputables à des propriétaires terriens locaux qui bénéficient d'une totale impunité depuis de nombreuses années. La CPT, qui dépend de l'Église catholique, s'emploie sans relâche à faire cesser ces homicides et à défendre les personnes qui militent pour une réforme agraire. Du fait de son action, la CPT se heurte à l'hostilité des propriétaires terriens et des personnalités influentes qui les soutiennent.

Le frère Henri de Rosiers interviendra en tant qu'avocat de l'accusation dans le procès à venir d'un grand propriétaire terrien local, accusé d'avoir ordonné l'assassinat d'Expedito Ribeiro de Souza, président du *Sindicato dos Trabalhadores Rurais de Rio Maria* (Syndicats des travailleurs agricoles de Rio Maria), mort le 2 février 1991 à Rio Maria, dans l'État du Pará. Cette procédure judiciaire est devenue emblématique du conflit qui oppose la CPT aux propriétaires terriens et de sa lutte contre l'impunité. Cette affaire laisse à craindre que les membres de la CPT, au premier rang desquels le frère Henri de Rosiers, ne soient victimes de représailles.

La CPT a été informée de l'existence de la liste noire précédemment évoquée par quatre sources différentes. Ces informations ont fait suite à la mort de cinq personnes, tuées près de la ville de Xinguara entre le 4 et le 6 mai 2000. Il semble que certaines des victimes étaient mentionnées sur cette liste noire. Deux d'entre elles avaient eu les oreilles tranchées, ce qui indiquait qu'elles avaient été éliminées par un escadron de la mort ayant reçu des instructions en ce sens.

Les membres de la CPT mènent également campagne contre les actes de torture et les autres formes de mauvais traitements dont se rendent coupables certains policiers, et contre l'impunité dont ils bénéficient, dans le sud de l'État du Pará, ce qui leur a valu d'être menacés de mort. Leurs campagnes se sont récemment traduites par une multiplication des dénonciations, par de nouvelles demandes d'intervention adressées aux autorités fédérales et à celles de l'État, par la visite de délégations nationales et étrangères chargées de veiller au respect des droits humains, ainsi que par une plus large couverture médiatique de la situation. Néanmoins, les autorités de l'État du Pará n'ont toujours pas pris la moindre mesure pour mettre un terme à l'escalade de la violence dans la région, ce qui a conduit la CPT et d'autres organisations à demander instamment aux autorités fédérales d'intervenir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le nom du frère Henri de Rosiers avait été mentionné sur une liste noire similaire en 1994, de même que celui du père Ricardo Rezende et d'autres membres de la CPT. Ces menaces avaient contraint le père Ricardo Rezende à quitter l'État.

Amnesty International collabore avec les membres de la CPT dans le sud du Pará depuis de nombreuses années. Cette organisation s'emploie sans relâche à dénoncer les nombreux actes de violence perpétrés en toute impunité. Elle soutient également de nombreuses victimes, ainsi que leurs familles, dans le cadre de procédures judiciaires qui peuvent s'étaler sur des années. L'engagement des membres d'Amnesty International a aidé la CPT à maintenir sous pression les autorités, tant au niveau fédéral qu'à celui de l'État, afin de les amener à enquêter sur les violences commises dans la région et à traduire les responsables.

en justice.

ACTION RECOMMANDÉE : télex / aérogramme / lettre par avion / fax (en portugais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête sur les allégations faisant état d'une liste noire d'habitants de Xinguara, sur laquelle figurerait le nom du frère Henri de Rosiers ;
- déclarez-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles un escadron de la mort opère dans le sud de l'État du Pará, et demandez instamment qu'elles fassent l'objet d'une enquête approfondie ;
- dites-vous préoccupé par les nombreux actes de violence commis dans le sud du Pará et par les allégations selon lesquelles ces agissements se déroulent avec l'assentiment de la police, lorsque ses membres ne sont pas directement impliqués dans des actes de torture et des homicides ;
- soulignez la passivité dont font montre depuis de nombreuses années les autorités de l'État du Pará face à ces violences ;
- rappelez aux autorités fédérales qu'il leur incombe de veiller à ce que des enquêtes soient menées sur les violations des droits humains et à ce que leurs auteurs soient sanctionnés, sur tout le territoire brésilien ;
- exhortez le gouvernement brésilien à s'acquitter des obligations qui sont les siennes envers les défenseurs des droits humains aux termes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies le 9 décembre 1998, ainsi qu'en vertu de la résolution sur les défenseurs des droits humains du continent américain adoptée par l'Organisation des États américains (OEA) le 7 juin 1999 [AG/RES.1671 (XXIX-O/99)].

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Pará :
Exmo. Sr. Governador do Estado do Pará
Sr. Almir José de Oliveira Gabriel
Palácio dos Despachos
Rod. Montenegro KM 9
66823-010, Belém PA
Brésil
Télex : 038 91 1012 gopa br
Fax : 55 91 248 0133
Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le
Gouverneur,

Ministre de la Justice :
Exmo. Sr. Ministro da Justiça do Brasil
Dr. José Gregori [4/00]
Ministério da Justiça
Esplanada dos Ministérios, Bloco 23
CEP 70064-900, Brasília DF
Brésil
Fax : 55 61 224 2448 / 322 6817
Formule d'appel: *Vossa Excelência*, / Monsieur le Ministre

COPIES À :

Commission pastorale de la terre (CPT) :
Comissão Pastoral da Terra
Rua Pau Brasil 40
Caixa Postal 57
Xinguara, 68555-000, Pará
Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*